

AMÉLIORER

les mobilités du quotidien !

Rencontre avec Jean Abèle, Secrétaire général, qui nous en dit plus sur l'AFITF et la loi d'orientation des mobilités.



Jean Abèle

Quelques mots sur l'AFITF.

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France est un établissement public administratif, opérateur du ministère en charge des Transports. Elle apporte ses financements aux projets que porte ou soutient le ministère. Elle a été mise en place fin 2004, suite au CIADT de 2003 et afin de soutenir la construction des grandes infrastructures structurantes prévues à horizon 2025. Puis, son champ d'action s'est élargi aux transports en commun, au report modal et aux mobilités douces. Aujourd'hui, elle intervient donc sur le réseau routier national non concédé, le ferroviaire, les transports en commun d'agglomération, les voies navigables, le maritime, le littoral et les continuités cyclables. Le conseil d'administration de l'Agence est composé de 5 élus, d'une personnalité qualifiée

et de 6 représentants de l'État. Il est présidé par M. Christophe Béchu, maire d'Angers et président d'Angers Loire Métropole.

Les ressources de l'Agence sont assurées par des taxes affectées : redevance domaniale, partie de la taxe d'aménagement du territoire et redevance exceptionnelle versées par les sociétés concessionnaires d'autoroute, partie de la taxe intérieure sur la consommation des produits pétroliers (TICPE) et partie des recettes des amendes liées aux radars automatiques. Ainsi, en 2019, le budget en gestion a représenté 2,5 milliards d'euros.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la loi d'orientation des mobilités ?

Adoptée le 19 novembre 2019, la loi d'orientation des mobilités représente une réelle avancée, par rapport à ce que serait une simple nouvelle loi d'orientation des transports (comme la LOTI en 1982), du fait qu'elle place au cœur l'utilisateur, les mobilités du quotidien et les déplacements durables. Elle entérine qu'il faut faire une pause dans le développement des grandes infrastructures, car les existantes ont prouvé toute leur pertinence pour les grands déplacements, mais des retards ont été pris par ailleurs. Et qu'il faut mettre la priorité d'une part sur l'entretien et la sécurisation des infrastructures existantes et, d'autre part, sur la mise à la disposition de chaque citoyen d'une offre de transport en commun accessible et efficace, pour ses déplacements habituels.

En ce sens, la création des autorités organisatrices des mobilités, afin de supprimer les "zones blanches" de notre territoire, représente une avancée majeure. Comme il importait, également, de prévoir des mesures de régulation des nouvelles mobilités, dont le développement est exponentiel. Enfin, la loi prévoit un

investissement de la part de l'État pour les infrastructures de 13,712 milliards d'euros sur la période 2019-2023, ce qui représente un effort de 40 % de plus par rapport aux 5 années précédentes.

Quel va être votre rôle dans la mise en œuvre de cette loi ?

Il revient à l'Agence de mettre en œuvre ce volet financier de la loi, avec un budget pour 2020 qui atteindra les 3 milliards d'euros. Jusqu'en 2023, les grandes priorités porteront sur la poursuite du financement des contrats de plan État Région, sur la régénération du réseau routier national et sur les trains d'équilibre du territoire. Il convient, aussi, de noter un accroissement significatif des moyens consacrés à la régénération du réseau fluvial. Par ailleurs, l'Agence apportera les 1,1 milliards d'euros de la part État pour le financement du canal Seine-Nord-Europe.

Quelques mots sur vos projets emblématiques.

On retient, les grandes infrastructures : les lignes à grande vitesse, la nouvelle route du littoral à la Réunion ou l'autoroute L2 à Marseille, ou bien la route Centre-Europe-Atlantique et les autoroutes ferroviaires.

Mais, par ailleurs, nous soutenons les projets de transport en commun en site propre à partir de 2019, les premiers lauréats de l'appel à projets pour le "plan vélo", car ces réalisations sont réellement au cœur de l'amélioration des mobilités du quotidien et de la qualité de la vie, et revêtent une importance analogue à nos yeux. X